

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

L'An deux mille quatorze, le dix mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de Monsieur Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE.

Présents: M. Albert MAMY, Maire, Mmes Anne-Marie LUCENA, Josette SALLES, Rose-Marie FABRE, Marie-Lise HOUSSEAU, MM. Gérald GOUALIN, René ESCUDIER, Jean-Paul GALLET, Edmond BERGE, Laurent ITIER, Raymond MAUREL, Jean-Marie MAURIN, André SOULARD.

Absents ayant donné procuration : MM. Philippe DUSSEL à René ESCUDIER, Philippe LECLERC à J-P GALLET.

Absents excusés : Mmes Chantal DARDY, Agnès FISCHER, M. J-François KORDEK.
M. René ESCUDIER a été élu secrétaire.

**

En début de séance, Monsieur le Maire remercie tous les élus de l'actuelle mandature pour le travail accompli au cours des 6 dernières années et rend un hommage particulier à Gérald GOUALIN, Jean-Paul GALLET, Jean-Marie MAURIN, Chantal DARDY, Laurent ITIER et Raymond MAUREL qui n'ont pas souhaité renouveler leur candidature pour une nouvelle mandature

1) Approbation compte gestion budget communal 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du budget communal établi par le Trésorier de Dourgne et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget communal établi pour l'année 2013.

2) Approbation compte gestion budget assainissement 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du budget assainissement établi par le Trésorier de Dourgne et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement établi pour l'année 2013.

3) Approbation compte gestion budget Zone Artisanale de La Condamine 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de la Condamine établi par le Trésorier de Dourgne et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget de la Zone d'Activités de la Condamine établi pour l'année 2013.

4)Présentation du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour 2013.

Le montant total des dépenses (investissement et fonctionnement) constaté à la clôture de l'exercice 2013 s'élève à :

- 3 561 106,83€ pour le budget général,
- 455 861,36€ pour le budget d'assainissement,
- 142 926,31€ pour le budget de la zone d'activités

C'est donc un total de dépenses de 4 159 894,50€ qui est à constater pour cet exercice 2013 contre 4 855 093,96€ pour l'exercice 2012, soit une diminution de 14,32%.

Le montant total des recettes (investissement et fonctionnement) constaté à la clôture 2013 s'élève à :

- budget général : 3 711 314,19€
- budget d'assainissement : 488 995,33€
- budget de la zone artisanale : 18 297,25€

C'est un montant total de recettes pour 2013 qui s'élève à 4 218 606,77€ à comparer avec celui de 2012 qui s'élevait à 4 855 809,88€, soit une diminution de 13,12%.

**

Concernant le budget principal, le résultat cumulé de l'exercice 2013 fait apparaître les résultats suivants :

1) Section de fonctionnement

a) Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 493 322,65€ (2 606 367,29€ en 2012, soit - 4,34%) en recettes brutes, étant précisé qu'en 2012, des recettes exceptionnelles concernant des cessions d'immeubles avait été comptabilisées pour 256 759,29€.

Les principales recettes constatées sont :

- Les impôts et taxes : 1 461 565,77€ (+ 2,82%)
- Les dotations : 750 274,21€ (+3,70%)
- Les produits des services et du domaine essentiellement les redevances d'occupation du domaine public et le paiement de la cantine : 159 662,10€ soit + 14,36% par rapport à 2012.

b) Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 104 462,04€ (2 257 197,04€ en 2012, soit - 6,77%) en dépenses brutes.

Ainsi le résultat de clôture laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 388 860,61€ (contre 349 170,25€ en 2012).

Les principales dépenses constatées sont :

- Les charges à caractère général : 607 461,08€ (+8,29%) dus essentiellement aux augmentations des énergies, des combustibles et du nombre de repas cantine,
- Les charges de personnel : 903 171,22€ (+ 0,84%),
- Les charges de gestion courante : 246 020,63€ (- 0,73%),
- Les charges financières : 138 490,19€ (-6,83%)

2) Section d'investissement

a) Les recettes de la section d'investissement s'élèvent en mouvements bruts à 846 724,54€ (contre 1 521 366,60€ en 2012, mais en recettes réelles à 629 779,52€ contre 1 042 772,12€ en 2012, avec un reste à réaliser de 371 267€.

Les principales recettes réelles constatées sont :

- Le versement de subventions d'équipement : 84 054,01€ (contre 388 434,43 en 2012).
- Les excédents de fonctionnement capitalisés : 349 170,25€ (contre 402 199,79€ en 2012)
- Le FCTVA et la TLE : 186 555,26€ contre 99 517€ en 2012.

b) Les dépenses de la section d'investissement s'établissent, en mouvements bruts y compris les reports, à 589 453,36€ (contre 1 635 780,11€ en 2012). Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 552 814,61€ avec un montant de restes à réaliser de 410 596€.

Outre,

- Le remboursement du capital de l'emprunt : 191 341,32€
- Les subventions et participations versées : 143 591,60€ (dont 140 000€ de participations aux investissements du Syndicat Mixte de l'Abbaye-école).

Les dépenses réelles d'équipement s'établissent à 361 473,29€ réparties ainsi, pour les opérations principales :

- Mise aux normes de la salle des fêtes : 7 563,67€
- Voirie 2013 : 114 245,17€
- Signalisation : 12 873,60€
- Equipement courant : 19 909,75€
- Acquisition de matériel : 15 258,60€
- Travaux de bâtiment : 17 636,72€
- Groupe Scolaire : 6 616,07€
- Mairie : 11 347,79€

**

L'ensemble des mouvements budgétaires ainsi décrits fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de clôture de + 388 860,61€
- Un déficit d'investissement de clôture de - 199 324,25€
- Un résultat cumulé positif de + 189 536,36€ (sachant que les restes à réaliser en recettes d'investissement à reporter en 2014 s'élèvent à + 371 267€).

Pour les budgets annexes, on peut constater les résultats suivants :

- ZA la Condamine : déficit d'investissement de - 51 790,75€
- ZA la Condamine : déficit de fonctionnement de - 72 838,31€
- Assainissement : déficit d'investissement de - 67 253,66€
- Assainissement : excédent de fonctionnement de 202 596,56€

Enfin, il convient de noter que l'endettement du budget général qui était de 3 059 832,44€ en 2012 a pu être réduit à 2 861 206,49 en 2013.

b) Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 629 779,72€. Elles sont constituées principalement :

- **de subventions perçues** : 84 054,01€ (13,35%) notamment de la part du Conseil Général du Tarn (36 259€), de l'Etat (44 802,51€) et de la Région (2 992,50€).

- **du remboursement de la TVA** : (142 473€) et de la taxe locale d'équipement (44 082,26€) soit 29,62%).

- **de l'excédent de fonctionnement capitalisé reporté de l'exercice précédent** : 349 170,25€ (55,44%)

Ainsi, sans aucun recours à l'emprunt en 2013, l'essentiel du financement de nos dépenses d'investissements provient de capacités internes (l'autofinancement grâce à notre capacité d'épargne, le remboursement de la TVA, à hauteur de 85%, ce qui est significatif. Par ailleurs, 371 267€ de restes de recettes à réaliser (subventions à percevoir) permettent de financer à 90% les dépenses d'équipement restant à réaliser (410 596€).

Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget communal, d'assainissement et de la ZAC ont été approuvés avec 14 voix pour, 0 abstention et 0 contre, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote.

5) Affectation du résultat de l'exploitation exercice 2013 Budget communal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	PART AFFECTEE à l'investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-456 595,43 €		257 271,18 €	0,00 €	0,00 €	-199 324,25 €

				0,00 €		
FONCT	349 170,25 €	349 170,25 €	388 860,61 €			388 860,61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	388 860,61 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	199 324,25 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	189 536,36 €
Total affecté au c/ 1068 :	199 324,25€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

6)Affectation du résultat de l'exploitation exercice 2013 Budget assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	PART AFFECTEE à l'investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	39 188,94 €		-106 442,60 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-67 253,66 €
FONCT	138 955,86 €		63 640,77 €			202 596,63€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	202 596,63 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	67 253,66€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	135 342,97 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

7)Affectation du résultat de l'exploitation exercice 2013 Budget Zone Artisanale de La Condamine

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT	PART AFFECTEE	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
----------	------------------	-------------	----------	-----------	------------

	CA 2012	à l'investissement	L'EXERCICE 2013	REALISER 2013	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 51 790,75 €		-72 838,31 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-124 629,06 €
FONCT	0,00 €		0,00€			0,00€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	- €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

8)Présentation du budget primitif pour 2014

Le budget primitif 2013 s'élève, en dépenses et recettes brutes à :

- **budget communal : 4 054 568,67€**
 - **budget annexe d'assainissement : 1 003 173,11€**
 - **budget annexe de la zone artisanale : 857 274,36€ (dont dépenses réelles de 21 900€)**
- soit un total global de 5 915 016,14€**

Globalement ce budget est caractérisé par une grande stabilité et une grande modération dans les dépenses et recettes de fonctionnement, tout en assurant la couverture des engagements pris en matière d'équipement, notamment pour la mise aux normes de la mairie et l'extension du groupe scolaire.

I) Budget Général

A) – LES RECETTES

a) Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 641 785,42€ contre 2 298 449,06€ au BP de 2013 (+ 13%) ; globalement ces recettes sont constituées :

- **des produits d'exploitation** : 145 000€ (5,49%) dont 55 000€ de redevances de la carrière
- **des dotations et participations de l'Etat** : 745 800€ (28,23%).
- **des taxes foncières et d'habitation** : 1 265 000€ (47,88%)
- **des autres impôts et taxes** : 133 500€ (5,05%)
- **de la taxe additionnelle aux droits de mutation** : 70 000€ (2,65%)

C'est en fonction de cette constatation et des difficultés des concitoyens en période de crise économique, que le conseil a décidé pour l'exercice 2014, pour la troisième année consécutive de ne pas augmenter les taux des impôts communaux. Seule la revalorisation des bases d'imposition décidée par le Parlement s'appliquera donc (+ 0,9%). A ce jour, la variation physique des bases d'imposition (nouvelles constructions) n'est pas connue.

b) Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 682 258,25€. Elles sont constituées principalement :

- **de subventions à percevoir** : 378 464€ (55%) notamment de la part du Conseil Général du Tarn, de l'Etat et de la Région.

- **du remboursement de la TVA** : (55 000€) et de la taxe locale d'équipement (48 000€) soit 15,09%).

- **de l'excédent de fonctionnement capitalisé reporté de l'exercice précédent** : 199 324,25€ (29,21%)

Ainsi, sans aucun recours à l'emprunt en 2014, et pour la 5^{ème} année consécutive, l'essentiel du financement des dépenses d'investissements provient de capacités internes (l'autofinancement grâce à la capacité d'épargne et le remboursement de la TVA à hauteur de 44,31%), ce qui est significatif.

A) – LES DÉPENSES

a) **Les dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent à 1 966 290,42€, à un niveau supérieur que celles prévues au BP 2013 en augmentation de 6,23% malgré une gestion attentive et économe des différents postes de dépenses. Les principales variations sont dues à une augmentation des énergies, du nombre de repas à la cantine, des revalorisations des grilles de salaires des agents de la catégorie C, du recrutement des agents recenseurs, de la réforme des rythmes scolaires et de la participation au fonctionnement du musée dom Robert. Les charges de personnel représentent 47,66% des dépenses et s'établissent à 937 100€. Les charges à caractère général, avec 612 250€ représentent 31,13% des dépenses.

Les charges des intérêts d'emprunt s'établissent à 131 000€ soit 6,66% des dépenses.

La participation au fonctionnement du Syndicat Mixte de l'Abbaye-école, s'établit à 136 760€ (115 000€ budget général + 21 760€ budget dom Robert).

Les subventions aux associations diverses représentent 65 500€ soit environ 3,33% des dépenses. Globalement les ratios de gestion se situent dans la moyenne des dépenses de fonctionnement par habitant constatés dans la strate des communes de 2000 à 3500 habitants.

b) **Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à 772 863€ majorées de 410 596€ de restes à réaliser. Elles sont constituées principalement :

- de remboursement de la dette : 200 000€ (16,90%)

- de dépenses d'équipement : 981 959€ (82,97%) dont 35 000€ de dépenses de voirie, 165 000€ de participation aux travaux de réaménagement de l'Abbaye-école, 53 672€ pour le musée dom Robert, 106 117€ pour le groupe scolaire (portail + cantine + dortoir), 115 313€ pour la mise aux normes de la mairie, 90 433€ pour des travaux sur bâtiments communaux et acquisition de matériel.

II) Les budgets annexes

A – **Le budget d'assainissement** d'un montant brut de 1 003 172,04€ s'élève à 105 000€ en mouvements réels pour la section d'exploitation dont 62 000€ de charges de gestion et 42 000€ de charges financières, les dépenses étant financées par les taxes de branchement, les redevances d'assainissement et les produits divers pour 154 057,10€.

Cela permet de dégager un autofinancement pour la section d'investissement de 184 500€. Les dépenses d'équipement, compte tenu des restes à réaliser reportés (102 209€) s'élèvent à 477 000€. Elles intègrent la totalité des travaux d'assainissement collectif de la route de Dourgne (tranche ferme + tranches conditionnelles) dont le montant s'élève à 445 000€.

Pour financer ces travaux, il sera nécessaire cette année de recourir à un emprunt de 200 000€, le solde des investissements soit 448 962,85€ étant autofinancé à hauteur de 69% par les subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du conseil général du Tarn et les excédents dégagés.

B – Le budget de la Zone d'Activité de la Condamine s'établit à un montant brut apparent de 857 274,36€. En réalité, il s'agit là, d'une part de mouvements d'ordres de régularisation et d'une dépense réelle limitée à 21 900€ pour les travaux différés de la

dernière tranche (éclairage public, voirie, espaces verts). Ces dépenses sont financées par des recettes d'exploitation prévisionnelles de 146 529,06.

Les budgets communal, d'assainissement et de la ZAC ont été approuvés avec 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

9) Travaux Groupe Scolaire approbation des travaux de l'aire multisports

VU la consultation lancée le 21 janvier 2014 dans le cadre d'une procédure adaptée.

VU les rapports de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 février 2014 et le 6 mars 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE pour la construction de l'aire de jeux multisports de retenir les entreprises suivantes qui ont obtenu le meilleur classement

LOT N°1 : terrassement : EIFFAGE Travaux Publics – ZI de Mélou – rue de l'Industrie – BP 80513 – 81107 CASTRES pour un montant de 16 770€ H.T.

LOT N°2 : Equipement : SARL SPTM – 1645, Chemin de Trixe – 82710 BRESSOLS pour un montant de 28 200€ H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

10) Trx assainissement construction d'un canal de mesure pour la lagune du bourg

CONSIDÉRANT la nécessité de construire, à la sortie de la lagune du bourg, un canal permettant de favoriser les mesures des débits avec précision.

VU la proposition de la Société VÉOLIA EAU de PUYGOUZON,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE la construction d'un canal de mesure à la lagune du bourg pour un montant de 9991,93€ H.T. suivant la proposition de la Société VEOLIA-EAU.

SOLLICITE une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général du Tarn pour ces travaux.

11) Travaux d'assainissement Route de Dourgne marché maîtrise d'oeuvre des tranches conditionnelles

VU le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet ARRAGON de Toulouse pour une première tranche de travaux d'assainissement de la route de Dourgne.

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2014, approuvant la totalité des travaux d'assainissement de la route de Dourgne (tranche ferme et tranches conditionnelles).

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour ces tranches conditionnelles non initialement prévues dans la 1^{ère} tranche.

VU la proposition du Cabinet ARRAGON de Toulouse,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE de retenir le Cabinet ARRAGON de Toulouse pour assurer la maîtrise d'œuvre des tranches conditionnelles et une mission OPC pour un montant de 11 964,48€ H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

12) Convention de prestation avec la Société VEOLIA EAUX à c du 01 04 2014

VU la délibération du 13 février 2012 approuvant une convention avec la Société VEOLIA-EAU de PUYGOUZON pour l'entretien du réseau d'assainissement collectif.

CONSIDÉRANT que la convention susvisée a expiré et qu'il convient d'en conclure une nouvelle incluant l'ensemble des réseaux et des stations d'épuration,

VU la consultation lancée et la proposition de la Société VEOLIA-EAU – Compagnie Générale des Eaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

APPROUVE la convention à conclure avec la Société VEOLIA-EAU – Compagnie Générale des Eaux, 22, Avenue Marcel Dassault – 31506 TOULOUSE CEDEX 5 pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement avec effet à compter du 1^{er} avril 2014 pour une durée de 1 an renouvelable une fois moyennant une rémunération annuelle de 14300€ H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

13) Aide et conseil d'archivage convention Centre de Gestion 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la collectivité de bénéficier, par convention de mise à disposition, d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn pour aider à l'archivage.

Cette convention définit les conditions pratiques et financières d'intervention du service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion. Valable pour une durée ferme de trois ans, elle ouvre droit à différentes prestations :

- un diagnostic pour analyser la situation de la collectivité, proposer des solutions d'interventions, voire sensibiliser le personnel de la collectivité aux méthodes d'archivage.

- un traitement pour trier, classer, inventorier le fonds d'archives et mettre en place une organisation adaptée à la collectivité.

- une maintenance pour mettre à jour le fonds d'archives (uniquement après une mission traitement).

- toutes autres prestations selon la demande de la collectivité : formation du personnel, conseil en aménagement de locaux...

Chaque prestation fera l'objet d'un devis établi par le Centre de Gestion, valable pendant trois mois, signé par le Président du Centre de Gestion et par Monsieur le Maire. Le tarif facturé, fixé par délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, sera celui en vigueur à la date d'établissement du devis.

Monsieur le Maire propose d'autoriser, dans un premier temps, la signature de la convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion et la collectivité et ajoute que, dans le cadre de cette convention, la collectivité pourra solliciter le service d'aide à l'archivage pour toute prestation et après acceptation d'un devis préalablement établi par le Centre de Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
VU l'article 25 de la loi n°84 -53 DU 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

VU la loi n°79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives,

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition proposée par le Centre de Gestion, ci-annexée, et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la bonne conservation et tenue des archives de la collectivité de conclure une convention avec le Centre de Gestion,

AUTORISE la signature de la dite convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn, afin de pouvoir solliciter des prestations en matière d'archivage,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer cette convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'intervention du service d'aide à l'archivage de Centre de Gestion lorsqu'il jugera nécessaire, et à signer les devis préalables à ces prestations.

CHARGE Monsieur le Maire de rendre compte à l'assemblée des résultats des prestations qui seront effectuées dans le cadre de la dite convention.

14) Recrutement agents contractuels emplois non permanents 2014.

VU l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 autorisant le recrutement de personnel en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;

VU la loi du 12 mars 2012 modifiant l'article 3 1° de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévoir le recrutement temporaire d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité durant la saison touristique ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DÉCIDE pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2014 de recruter :

- 10 adjoints techniques à temps complet ; ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 330, majoré 316 de l'échelon 1, du grade d'adjoint d'entretien actuellement en vigueur.
- 3 postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet, titulaires du brevet d'Etat de maître nageur sauveteur (MNS), du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré des activités de la natation (BEESAN), option maître nageur sauveteur. Ces agents seront rémunérés sur la base du grade d'éducateur territorial des APS entre le 3^{ème} et le 5^{ème} échelon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés de recrutement correspondants.

15) Création poste d'adjoint territorial TNC à compter du 01 04 2014.

VU l'attestation de réussite délivrée à Mme Véronique RAYNAUD pour le concours interne d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe.

VU l'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude dressée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, à compter du 4 juillet 2013,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} avril 2014 pour pouvoir nommer Mme Véronique RAYNAUD.

Les crédits nécessaires à cette création seront prévus au budget primitif de l'année 2014.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.



Le Maire

Albert MAMY